

COMMUNE DE VILLERÉAL

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

ARRÊTÉ	Acte n°	2017-048
	Nomenclature	6-4

Le Maire de **Villeréal**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses **articles L 2212-1 et les suivants**,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement sur la commune en date du **21 juillet 2016**,

Vu la demande formulée par la **SAS COLAS/MACОВI 47300 LE LÉDAT**, afin d'effectuer des travaux de réfection de voirie de la **Rue Descambis** ;

Considérant qu'il y a lieu de définir un périmètre de prévention et de sécurité publique aux alentours du chantier et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Devant les travaux de voirie rue Descambis la circulation et le stationnement seront interdits dans cette rue sur la portion comprise entre la rue Bissière et la rue de la Caserne du :

- **Mercredi 7 juin 2017 au vendredi 16 juin 2017**

Article 2 : La signalisation réglementaire, sera mise en place par l'entreprise, conformément aux présentes dispositions.

Article 3 : L'entreprise s'engage à nettoyer l'espace public occupé par le chantier à la fin des travaux, (ne pas laisser de gravats, déchets bois, ciment, cailloux, gravillons ou encombrants).

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au demandeur, copies au Chef de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Monflanquin et au Chef de corps des Sapeurs-Pompiers de Villeréal.

Fait à Villeréal, le 06 juin 2017

L'Adjoint au Maire
Jean-Jacques CAMINADE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JJ Camina', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE VILLERÉAL' at the top and '(Lot et Garonne) 47' at the bottom, with a central emblem depicting a figure on horseback.